



ENFANT

2025 - 2026

Nom, Prénom

Né(e) le / / age:

en classe de Ets scolaire

MERE

PERE

Nom, Prénom

Adresse:

Téléphone:

Mail -

Nom, Prénom

Adresse:

Téléphone:

Mail -

N° Allocataire: - nom allocataire: - QF:

Mon enfant bébécie de l'AEEH OUI-NON si OUI, fournir l'attestation CAF.

4 – Extrait du règlement intérieur, rubrique « Accueil des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs et activités socio-culturelles »

4.1 - Les parents ou responsable légaux sont tenus :

D'inscrire les enfants au secrétariat de la maison de quartier avant toute participation à une activité. De communiquer des coordonnées permettant de les joindre facilement. De respecter les horaires de début et de fin d'activité. D'accompagner les enfants jusqu'à la salle d'activité et de les confier à l'animateur. De renseigner tous les points de la fiche d'inscription et particulièrement ceux concernant les autorisations (départ de l'enfant, soins et hospitalisation, droit à l'image).

Il est demandé aux parents de prévenir le secrétariat de la maison de quartier de l'absence d'un enfant. Les parents sont informés que toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux mis à disposition faite par leur enfant leur sera facturée.

La maison de quartier vous conseille de souscrire un « contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels vos enfants peuvent être exposés lors de leur participation aux activités ». En référence à l'article L227-5 du Code de l'Action Social et de la famille.

- "Les demandes de remboursements d'activité seront prises en compte jusqu'au 31 janvier de la saison en cours, pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical ou pour licenciement, sur présentation d'un justificatif."

- "Les demandes de remboursement temporaire ne sont pas prise en compte".

Je soussigné(e), responsable de

L'autorise à quitter seul les locaux de la maison de quartier après l'activité et décharge la maison de quartier de toute responsabilité après son départ

Ne l'autorise pas à quitter seul les locaux de la maison de quartier. Il doit m'attendre à l'intérieur de la maison de quartier. Si je ne suis pas disponible, j'autorise (Nom, prénom, téléphone)

SOINS ET HOSPITALISATIONS

Autorise les responsables de la maison de quartier à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. remarques éventuelles:

DROIT A L'IMAGE

Autorise les responsables de l'association à utiliser des images de dans ses supports de communication, sans contrepartie financière, si NON

QUOTIENT FAMILIALE CAF

Les tarifs de l'accueil de loisirs et des activités s'appuient sur le quotient familial établi par la CAF (sans connaissance de votre quotient familial le tarif appliqué sera le plus élevé) . La CAF, dans le cadre d'une convention qui a reçu l'agrément de la CNIL, permet à l'association d'accéder sur internet à cette information.

J'autorise l'association à consulter le quotient familial sur le site de CAFPRO, si NON

Fait à Brest le, signature obligatoire

Cadre réservé à la Maison de Quartier de Lambézellec

ACTIVITES

Arrhes le / / 202..... par CB -Chèque - Espèces - Ancv - CESU

.....€

.....€

Adhésion€ le / / 202 par CB -Chèque - Espèces - Ancv - CESU